DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Service de gestion des personnels enseignants/enseignants-chercheurs

## Congé pour Projet Pédagogique Calendrier année 2024/2025

DATES / PERIODES	INSTANCES OU	OPERATIONS
DATES / PERIODES	SERVICES	OF EXAMONS
15 décembre 2023	DRH Service Ens/Ens-Cher	Publication des critères et de la procédure retenue par l'UPVD - Publication sur site UPVD et ADMIN-INFO pour les ENS
Du 18 janvier au 28 avril 2024	DGRH-Candidats	Ouverture et fermeture de NAOS-GALAXIE pour l'enregistrement des candidatures
30 avril 2024	Candidats	Envoi du dossier de candidature aux Directeurs de Département et de Composante ainsi qu'au Pôle Pédagogie et Numérique (papn@univ-perp.fr) + à la DRH (drh-enseignants@univ-perp.fr)  Le dossier comprend : - CV 2 pages - Lettre de motivation - Description du parcours relatif à l'engagement inhérent aux missions de recherche et d'enseignement - Note détaillée présentant le projet pour lequel le congé de formation est demandé
Avant le 15 mai 2024	Département, Composante, PAPN	Retour des avis à DRH-Service Ens/Ens-Cher : drh-enseignants@univ-perp.fr  - Avis consultatifs du Directeur de Département et de Composante ainsi que du Conseil de composante (Facultés - Instituts)  - Avis du PAPN
28 mai 2024	CAC-R	Audition des candidats et avis
Courant juin 2024	DRH Service Ens/Ens-Cher	Communication des avis du Cac-R aux candidats et Directeurs
Au plus tard 12 juillet 2024	DRH Service Ens/Ens-Cher	Saisie de la décison du Président de l'UPVD dans NAOS-GALAXIE
Au plus tard 12 juillet 2024	DGRH-Candidats	Mise à disposition des résultats relatifs aux attributions de CPP dans NAOS-GALAXIE consultables par chaque candidat.
Avant fin juillet 2024	DRH Service Ens/Ens-Cher	Prise des actes administratifs par le Président de l'UPVD
A l'issue du congé	L'enseignant(e) bénéficiaire	L'enseignant(e) bénéficiaire doit, à l'issue de son congé, dans les 3 mois :  - Remettre un rapport sur le projet qu'il a conduit au Président, qui le transmet au conseil académique restreint.

- Remettre un rapport sur le projet qu'il a conduit au Président, qui le transmet au conseil académique restreint.